

**Arrêté portant composition de la commission départementale
de la dotation d'équipement des territoires ruraux**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2334-37 et R. 2334-32 à R. 2334-35 ;

Vu la nomination, le 10 novembre 2022, de M. Michel GUINIOT et M. Victor HABERT-DASSAULT par Mme la présidente de l'Assemblée nationale en vue de siéger au sein de la commission sus-mentionnée ;

Vu la liste des 662 communes et 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre éligibles ;

Vu la proposition de l'Union des maires de l'Oise en date du 5 octobre 2020 ;

Considérant l'élection en qualité de sénatrice de Mme Sylvie VALENTE LE HIR et la désignation par l'UMO, en date du 6 novembre 2023, de Mme Fabienne CUVELIER au sein du groupe des représentants des présidents des EPCI à fiscalité propre éligibles ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La commission départementale de la dotation d'équipement des territoires ruraux est composée de :

2 représentants de l'Assemblée nationale :

- M. Michel GUINIOT, député de la 6^e circonscription de l'Oise,
- M. Victor HABERT-DASSAULT, député de la 1^{re} circonscription de l'Oise.

8 représentants des maires des communes éligibles :

- M. Jean-Pierre DAMIEN, maire de Le Plessis-Brion,
- M. Jean-Paul DOUET, maire de Montagny-Sainte-Félicité,
- M. Jean-Jacques DUMORTIER, maire de Boran-sur-Oise,
- M. David LAZARUS, maire de Chambly,
- M. Laurent LEFEVRE, maire de Rainvillers,
- Mme Béatrice LEJEUNE, maire de Bailleul-sur-Thérain,
- Mme Christiane RENAULT, maire de Porcheux,
- M. Alain VASSELLE, maire d'Oursel-Maison.

9 représentants des EPCI à fiscalité propre éligibles :

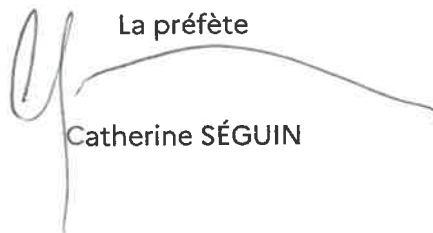
- M. Jean CAUWEL, président de la communauté de communes de l'Oise Picarde,
- Mme Fabienne CUVELIER, présidente de la communauté de communes de la Picardie Verte,
- M. François DESHAYES, président de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne,
- M. Olivier DE BEULE, président de la communauté de communes du Plateau Picard,
- M. Olivier FERREIRA, président de la communauté de communes du Liancourtois,
- M. Bertrand GERNEZ, président de la communauté du Vexin-Thelle,
- M. René MAHET, président de la communauté de communes du Pays des Sources,
- Mme Sophie MERCIER, présidente de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées,
- M. Lionel OLLIVIER, président de la communauté de communes du Clermontois.

Article 2 – Le mandat des membres de la commission expire, pour les représentants des maires et des EPCI, à chaque renouvellement général des conseils municipaux. Le mandat des députés et le mandat des sénateurs expirent, respectivement, à chaque renouvellement général de l'Assemblée nationale et à chaque renouvellement partiel du Sénat.

Article 3 – Le secrétariat de la commission est assuré par la direction des collectivités locales et des élections de la préfecture de l'Oise.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le 13 NOV. 2023


La préfète
Catherine SÉGUIN